

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 03/02/ 2022

Début de séance à : 21h50

Secrétaire de Séance : O de Wavrechin

- Approbation compte-rendu séance précédente,
- Anticipation budgétaire OP CHATEAU,
- Anticipation budgétaire OP REHABILITATION GENDARMERIE,
- Anticipation budgétaire OP INFORMATIQUE,
- Accord d'emprunt CA en attente fin d'opération STEP de Barruques,
- Création poste Adjoint d'animation 2^{ème} classe,
- Choix de l'entreprise pour la réparation de la toiture du château,
- Achat terrain Bâtisse,
- Dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme,
- Mandatement Aveyron Ingenierie pour étude de l'aménagement voirie de la RD30,
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020 (RPQS)
- Questions diverses

Approbation compte rendu séance précédente ;

Les membres du conseil présents ayant eu connaissance du compte rendu précédent, approuvent à l'unanimité ce compte rendu.

Anticipation budgétaire OP Château ;

À la suite de la présence d'un trou dans la toiture du Château, il convient de faire une anticipation budgétaire pour la réparation.

Anticipation budgétaire OP Réhabilitation gendarmerie ;

Afin de régler un fournisseur, les crédits restants sont insuffisants, et il convient de porter le montant de 35 000€ nécessaire au paiement, au budget 2022.

Anticipation budgétaire OP informatique ;

Pour l'école et l'achat d'un TBI, une dépense de 6 000€ est prévue sur le budget 2022. Pour rappel : une subvention de 3 000€ est prévue par l'IEN.

Accord d'emprunt CA en attente fin d'opération STEP de Barruques ;

En attendant la finalisation de l'acquisition des parcelles pour l'achat du chemin conduisant à la STEP de Barruques, l'opération ne peut être clôturée, nous ne pouvons donc pas solliciter le versement des subventions obtenues. Il convient donc de contracter un emprunt de 177 000€ sur 12 mois servant à financer l'arrivée de recettes programmées.

Création du poste Adjoint d'animation 2^{ème} classe ;

Jérôme Czaplicki, ayant réussi son concours d'animateur 2^{ème} classe, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Choix de l'entreprise pour la réparation de trou du toit du Château ;

Deux entreprises ont été sollicitées pour faire des devis :

- Mathias Lemaire : 8370€.
- CMT12 : 3907.06€ HT, et 4688,47€ TTC

Après étude des deux propositions, l'entreprise CMT12 est préférée.

Achat terrain Bâtisse :

Afin de valider l'acceptation par Mme Bâtisse de la proposition d'achat des parcelles C15, et C48, au prix de 97 460€, par la commune, le conseil municipal donne son approbation pour constituer cette réserve foncière.

Dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme :

A compter de janvier 2022, possibilité de saisir de façon dématérialisée, les actes ou autorisations d'urbanisme, et de suivre l'avancement des dossiers. Ce guichet numérique est accessible depuis le site internet de la commune.

Mandatement Aveyron Ingénierie pour étude de l'aménagement RD30 :

Aveyron Ingénierie, va s'occuper de chiffrer l'étude concernant l'aménagement de la RD 30, entre le carrefour avec la D96, allant vers Moulibez et le croisement de la rue qui descend au pont, avec l'installation de chicanes réservées au stationnement, dans le but d'entraîner un ralentissement des véhicules dans cette partie de la RD 30 traversant la commune.

Adoption du RPQS assainissement de 2020 :

Monsieur le Maire rappelle le contexte, le contenu et énonce le rôle du Rapport du Prix et Qualité du Service Public d'assainissement collectif au conseil afin d'en voter l'approbation.

Questions diverses :

Demande de DETR adressage :

Dans le but de pouvoir commander des plaques ainsi que des numéros, dans le cadre de l'adressage, le devis de l'entreprise Girod est de 8 420€ HT, il convient donc de demander une subvention de 50% du montant du devis, soit : 4 210€.

Demande de DETR réfection partielle de la toiture du château :

L'état d'une partie de la toiture du château nécessite une rénovation urgente (fuite). Les travaux représentent 3 907.06€ HT, il convient de demander une subvention de 40% de cette somme soit 1 562.82€. Le conseil municipal demande à Mr le maire d'effectuer cette demande.

Affaire Lourdou de Barruques :

Afin de pouvoir rétrocéder à Mr Lourdou Serge, la part communale de sa cour, il convient de déclasser cette parcelle du domaine public de la commune dans le domaine privé afin de pouvoir établir un n° de parcelle et ainsi le rétrocéder à Mr Lourdou. Tous les frais engendrés par cette opération seront à la charge de Mr Lourdou.

Problème électrique du Rauzel :

Pour régler l'entreprise Caumes qui s'est occupée de la remise en état du poteau électrique au regard de la maison Descotte, il convient de faire une anticipation budgétaire de 3 000€ sur le budget 2022 afin de régler cette facture.

Fin du conseil à 22h 30.